



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2026

N°**25**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 46
Représentés : 7
Absents : 0

Ayant voté pour : 53
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : DEMANDE DE LABELLISATION DU
CONSERVATOIRE AUPRÈS DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE, DANS
LE CADRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2026-2029

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le schéma départemental des enseignements artistiques 2026-2029,

Vu le classement du Conservatoire Charles Aznavour par le Ministère de la Culture au statut de Conservatoire à Rayonnement Communal,

Vu le budget communal,

Considérant les missions et les projets menés par le Conservatoire Charles Aznavour de Colombes,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Approuve la candidature à la labellisation du conservatoire Charles Aznavour de Colombes auprès du département des Hauts-de-Seine, dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques 2026 – 2029.

Article 2 : Approuve la candidature du conservatoire Charles Aznavour de Colombes à la tête du pôle Boucle Nord de Seine, auprès du département des Hauts-de-Seine, dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques 2026 – 2029.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou l'élu délégué, à signer les actes afférents.

*Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage le 23 juin 2026 à l'Hôtel de Ville
et de la réception en préfecture le 22 juin
2026*

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20260618-22758-DE-1-1

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.